

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE SECONDE / PREMIERE ET TERMINALE

Dans sa séance du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration du Lycée a décidé d'offrir aux élèves des possibilités de restauration nécessitant l'utilisation d'une carte d'accès personnelle : **le repas à l'unité** qui permet à l'élève de déjeuner le jour de son choix lorsque son compte est approvisionné.

Ces modalités sont applicables à l'ensemble des usagers du service de restauration :

- Les élèves réservent leur repas au minimum la veille à l'aide des bornes de réservation mises en place dans le hall du bâtiment A, près du secrétariat d'intendance, dans le bâtiment F ou par Internet (jusqu'à 23 heures 59).
- **En cas de modification, tout repas commandé et non annulé quel que soit le motif, sera facturé.**
- La borne de réservation du bâtiment A est une borne interactive permettant le paiement par carte bancaire.
- Un « espace famille » mis en place permet un paiement sécurisé par internet. Une note d'information sera remise aux élèves en début d'année et vous indiquera la disponibilité de ce service, avec vos identifiants d'accès au site. La condition est d'avoir une carte bancaire (Bleue, Visa ou Mastercard) en cours de validité. Bien entendu les données relatives à la carte bancaire ne sont à aucun moment visibles par l'établissement ou le prestataire, conformément à la réglementation : informations cryptées et sécurisées selon le protocole SSL 128 bits

L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

A chaque passage à la restauration l'élève doit obligatoirement être muni de **son badge et de sa réservation**
L'approvisionnement du compte doit être préalable à toute consommation du repas. Chèque à déposer au **Bâtiment A dans la borne libre-service Alise Express1**.



ELEVES DE SECONDE :

Les élèves du collège Kléber intégrant une classe de seconde au lycée gardent :

- ▶ leur badge
- ▶ les identifiants
- ▶ leur mot de passe

Les élèves nouvellement scolarisés au lycée, **qui souhaitent être demi-pensionnaires, peuvent s'inscrire le mercredi 28 juin 9h à 18h00, le jeudi 29 juin 10h00 à 20h00 en salle du Conseil**. Merci de prévoir un chèque de **43,50€** (correspondant à 10 repas) à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Kléber. Un badge pour le passage au self sera remis avec les identifiants et les mots de passe.

Le badge est personnel et servira durant toute la scolarité au lycée.

Un badge perdu ou abîmé devra être immédiatement remplacé (tarif 3 euros).

Un badge abîmé peut être retiré par le personnel de service au restaurant scolaire.

LE REAPPROVISIONNEMENT DU COMPTE

Pour les élèves de première et de terminale le fonctionnement reste le même que l'année précédente. Les badges, les identifiants et les mots de passe restent identiques.

Le réapprovisionnement d'un compte se fait de la façon suivante :

- Par carte bancaire à la borne libre-service Alise Express 1, hall du bâtiment A, minimum 20€
- Par virement par Internet,
- Par chèque libellé à l'ordre de *l'agent comptable du Lycée Kléber* complété au dos par le *n° du badge, nom - prénom* et classe de l'élève,
- Les chèques sont déposés dans la borne service installée devant l'accueil de l'intendance,
- En espèces, à l'intendance bâtiment A bureau n°3 (voir horaires de la caisse),
- Un compte créditeur fin juin est reporté sur l'année scolaire suivante,
- Le solde positif sera remboursé aux élèves quittant définitivement l'établissement en complétant le formulaire mise à disposition à l'intendance.

SANCTIONS :

- **Tout manquement de l'élève aux règles de fonctionnement du service de restauration pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève de la demi-pension.**

CAS PARTICULIERS ET OBSERVATIONS

Pour d'éventuels remboursements un RIB devra être collé sur la fiche «*intendance*» distribuée aux élèves en début d'année.

Les élèves dont la famille éprouverait des difficultés financières, peuvent s'adresser à la **vie scolaire** pour demander une aide de fond social.

REPAS A L'UNITE

Tarifs applicables à la rentrée 2023 (susceptibles de changer en cours d'année civile)

* prix d'un repas	4,35 €
* prix du badge en cas de renouvellement ou de perte	3,00 €

ACCUEIL DES ELEVES

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'INTENDANCE	HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAISSE	HORAIRES D'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE
Lundi mardi mercredi jeudi et vendredi 8h00 à 12h00 13h30 à 17h00	Lundi mardi jeudi vendredi 8h00 à 12h00 13h30 à 16h00	Petit déjeuner : 6h 45 à 7h 45 Déjeuner : 11h15 à 13h 30 Dîner : 18h45 à 19h45

L'Intendant :

Frédéric WULLSCHLEGER

Le Proviseur :

Sylvain LETHEUX